

CONDITIONS GÉNÉRALES (CG)

Swiss Deaf Sport

Tu trouveras sur cette page nos conditions générales de participation (CG). Les conditions générales de participation régissent les dispositions juridiques et organisationnelles applicables à l'ensemble de nos offres. En t'inscrivant à une offre, tu acceptes ces conditions, ou le cas échéant, tes parents ou représentants légaux les acceptent. Il est donc important que tu lises attentivement cette page avant chaque inscription.

1. Inscription et déroulement (compétitions sportives, cours et camps)

L'inscription doit être effectuée au plus tard à la date limite indiquée dans l'annonce. L'inscription est juridiquement valable à compter de la date de réception et implique le paiement intégral des frais de participation. Le formulaire d'inscription doit être rempli de manière complète et vérifique et contenir toutes les informations pertinentes pour la mise en œuvre. Swiss Deaf Sport décline toute responsabilité pour les conséquences résultant d'un formulaire d'inscription incomplet ou inexact.

2. Prestations

Les prestations correspondent à l'offre mentionnée dans l'annonce. Le voyage aller-retour est à la charge des participants et est entièrement à leurs frais.

3. Coûts et conditions de paiement

Les frais de participation (TVA comprise) sont indiqués dans l'annonce correspondante. Les frais doivent être réglés intégralement après l'inscription et au plus tard avant le début de la manifestation.

Pour les compétitions sportives, les coûts indiqués dans l'annonce s'appliquent.

Les catégories de prix suivantes s'appliquent aux cours et aux camps :

- Non-membres : 100 % des frais de participation
- Membres de Swiss Deaf Sport : 50 % des frais de participation

Le paiement sur place n'est possible que dans des cas exceptionnels.

4. Annulation

Toute annulation doit être effectuée par écrit. Les absences ou les participations écourtées ne donnent droit à aucun remboursement des frais de participation.

Règles relatives aux frais en cas d'annulation :

- En cas d'annulation avant la date limite d'inscription : 50 % des frais de participation sont dus à titre de frais de traitement
- Après la date limite d'inscription et jusqu'à 7 jours avant l'événement : 80 % des frais de participation
- Moins de 7 jours avant l'événement ou en cas de non-présentation : aucun remboursement

En cas de désinscription suite à un accident ou à une maladie confirmé(e) par un médecin, Swiss Deaf Sport n'est pas tenu de rembourser les frais. Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage ou une assurance annulation.

5. Modifications / Annulation

Les modifications apportées au programme des cours et aux conditions générales (CG) restent réservées et doivent être formulées par écrit. En cas de demande insuffisante ou pour d'autres raisons d'ordre organisationnel, une manifestation peut être annulée. Les personnes inscrites en seront informées en temps utile et les frais versés leur seront remboursés. Les participants ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ni des autres frais externes occasionnés par l'annulation.

6. Assurance

Les participants sont responsables de souscrire une assurance suffisante (maladie, accident, vol, voyage, responsabilité civile, frais d'annulation, etc.). Swiss Deaf Sport décline, dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité pour les dommages subis par les participants dans le cadre de l'événement, sauf si le dommage a été causé intentionnellement ou par négligence grave de la part de Swiss Deaf Sport.

7. Enregistrement et utilisation d'images

Pendant les événements, des enregistrements vidéo et des photos seront réalisés et utilisés pour la communication interne et externe de Swiss Deaf Sport. En s'inscrivant, les participants (ou leurs représentants légaux) acceptent cette utilisation. Les tuteurs légaux peuvent interdire l'utilisation des enregistrements par écrit, à l'adresse contact@swissdeafsport.ch, au plus tard à la date limite d'inscription.

8. Protection des données

Les données personnelles obtenues dans le cadre de l'inscription sont enregistrées et utilisées à des fins administratives internes et à des fins publicitaires propres. Dans le cas des cours, certaines données personnelles sont transmises à la base de données de PluSport, en relation avec l'OFAS.

9. Charte éthique

En participant aux offres de Swiss Deaf Sport, toutes les personnes concernées acceptent la présente Charte éthique et s'engagent à respecter et à soutenir activement ces principes. La Charte éthique de Swiss Olympic constitue la base d'une pratique sportive respectueuse, équitable et responsable. Elle s'applique à toutes les personnes concernées, et crée un cadre contraignant pour une culture sportive positive et sûre.

10. Conditions supplémentaires pour le camp

Informations, documents et équipement

Les documents détaillés seront envoyés par e-mail environ un mois avant le début du camp. Chaque participant recevra une liste d'équipement et sera responsable de son matériel personnel. Le matériel collectif est décrit dans le programme détaillé et fourni par l'organisateur.

Exclusion du camp / Comportement

Swiss Deaf Sport se réserve le droit d'exclure du camp les participants qui, par leur comportement, perturbent le déroulement du camp, ne suivent pas les instructions répétées de l'équipe d'encadrement ou mettent en danger la sécurité des autres. Dans ce cas, l'exclusion prend effet immédiatement, et les participants (ou leurs représentants légaux) sont tenus d'organiser leur retour immédiat à domicile. Les frais de participation ne seront pas remboursés.

Soins médicaux et médicaments

Swiss Deaf Sport ne met pas à disposition de personnel soignant dans son camp. Les participants ou leurs représentants légaux autorisent la direction du camp à contacter immédiatement un médecin ou un hôpital, en cas d'urgence, et à prendre les mesures médicales appropriées. Les participants ou leurs représentants légaux confirment que l'administration de médicaments peut être effectuée par du personnel non médical. Les médicaments à administrer doivent être préparés (par exemple, dans un pilulier) et accompagnés de toutes les informations importantes, ainsi que des consignes d'urgence. Swiss Deaf Sport décline toute responsabilité pour les conséquences résultant d'informations médicales erronées ou incomplètes.

11. Dispositions finales

Les modifications du programme et des prix, ainsi que les modifications des conditions générales sont réservées. Le for juridique est le siège de l'association, et seul le droit suisse est applicable. Les présentes conditions générales (CG) entrent en vigueur le 1er janvier 2026 et remplacent toutes les conditions générales antérieures de Swiss Deaf Sport.

Zurich, le 15 décembre 2025